

**Assemblée générale**

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale  
12 mars 2012  
Français  
Original : anglais

---

**Deuxième Commission****Compte rendu analytique de la 8<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le 10 octobre 2011, à 15 heures

*Président* : M. Zdorov (Vice-Président) ..... (Biélorus)**Sommaire**Point 17 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

- b) Système financier international et développement (*suite*)
- c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*En l'absence de M. Momen (Bangladesh),  
M. Zdorov (Biélarus), Vice-Président, prend la  
présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Point 17 de l'ordre du jour : Questions  
de politique macroéconomique (suite)**

**b) Système financier international  
et développement (suite) (A/66/167  
et A/C.2/66/3)**

**c) Soutenabilité de la dette extérieure  
et développement (suite) (A/66/164)**

1. **M. Sammis** (États-Unis d'Amérique) dit que les États Membres doivent redoubler d'efforts en vue de renforcer la reprise économique. Pour relancer la croissance et réduire la pauvreté, il faut des ressources financières, une meilleure gouvernance, un climat propice à l'activité économique, aux investissements et à la création d'entreprises et une prise de décisions ouverte et transparente, avec la participation de toutes les parties prenantes. Il faut en outre accroître le nombre de donateurs et permettre aux économies naissantes, aux fondations, aux organisations non gouvernementales, aux sociétés et aux entreprises de jouer un rôle de plus en plus marqué.

2. Les organismes des Nations Unies s'intéressant au développement doivent appuyer le redressement de l'économie mondiale et les réformes et tenir compte des avantages comparatifs des autres organisations actives dans ce domaine.

3. Il faut élargir les échanges commerciaux afin de stimuler une croissance économique et un développement axés sur le marché. Si les négociations du Cycle de Doha donnent des résultats ambitieux et équilibrés, ils permettront sans nul doute d'accroître les flux commerciaux et d'assurer une ouverture véritable des marchés.

4. Les États-Unis continuent d'apporter une assistance technique aux pays pour les aider à tirer parti de réformes favorables aux marchés et les encouragent à introduire d'importantes réformes et de consentir les investissements nécessaires à la diversification des exportations et à l'amélioration de la compétitivité au sein de l'économie mondiale. Les pays qui connaissent un essor économique ont davantage voix au chapitre dans les institutions

financières internationales et doivent ouvrir leurs marchés à des échanges commerciaux et à des investissements créateurs d'emplois dans tous les pays.

5. Sa délégation salue le travail effectué par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale pour donner notamment la possibilité aux pays en développement de mieux se faire entendre et fournir des ressources supplémentaires aux pays à faible revenu. Elle se félicite de l'action du G-20 visant à promouvoir une croissance équilibrée et durable et appuie son action de coopération avec les organismes compétents des Nations Unies.

6. Les États-Unis ont beaucoup fait pour aider les pays à surmonter les problèmes liés à l'endettement, notamment au moyen de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) et du cadre de soutenabilité de la dette, mis au point par la Banque mondiale et le FMI. Le Club de Paris doit s'efforcer de trouver, au cas par cas, des solutions aux problèmes de paiement des pays débiteurs. Les États, quant à eux, doivent examiner attentivement les modalités de financement de la dette et veiller à ce que les transactions fondées sur des politiques macroéconomiques rationnelles soient régies par des principes assurant une transparence et une responsabilisation optimales à l'égard de leurs citoyens.

7. Sa délégation attend avec intérêt la tenue du prochain Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. Pour ce qui est du « financement innovant », elle est favorable à l'examen de nouvelles idées en vue de promouvoir le développement et d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, démarches qui doivent être volontaires et évaluées au cas par cas.

8. Enfin, les États-Unis continuent d'appuyer fermement le programme concernant l'efficacité de l'aide et les principes de base figurant dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et attendent avec intérêt la tenue du forum de haut niveau sur la question, qui aura lieu bientôt à Busan. Le développement doit se mesurer non pas à l'aune de contributions mais de résultats montrant une progression de la pauvreté à la prospérité.

9. **M<sup>me</sup> Espósito Guevara** (État plurinational de Bolivie), faisant remarquer que le monde semble être à la veille de la pire crise économique de l'histoire, dit

qu'il faut mettre un frein à la tendance actuelle qui consiste à transférer les pertes du secteur privé au secteur public. Les pays en développement sont particulièrement vulnérables; tout ralentissement induit par la crise risque d'avoir de graves répercussions sur ces pays, qui sont tributaires des exportations de matières premières.

10. L'ONU doit encourager l'instauration d'un ordre économique international plus équitable qui puisse répondre aux besoins des membres les plus pauvres de la société et mettre les ressources de la nature au service de la satisfaction de besoins essentiels et non pas de personnes mues seulement par l'appât du gain.

11. Les institutions de Bretton Woods, qui ne parviennent plus à répondre aux besoins des pays en développement, doivent être remplacées par des institutions financières plus démocratiques et plus représentatives, qui appuient les nouveaux modèles de développement et permettent aux pays en développement de se faire entendre. La crise ne doit pas servir de prétexte pour diminuer l'aide publique au développement (APD) ou imposer de nouvelles conditions; les pays doivent en outre bénéficier de la marge de manœuvre nécessaire pour élaborer leurs propres stratégies de règlement de la crise.

12. Malgré les initiatives en cours portant sur l'allégement de la dette, de nombreux pays en développement continuent de consacrer d'importantes ressources au service de la dette. Les pays développés doivent annuler la dette des pays en développement pour atténuer les effets de la crise. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le Document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement doit continuer de se réunir.

13. **M. Hagege** (Éthiopie) dit que bien que son pays s'acquitte de ses obligations internationales, notamment à l'égard des pays créditeurs, sa dette extérieure continue d'être élevée, d'où la nécessité de lui octroyer une aide extérieure de toute urgence. Son gouvernement a consacré en 2010 plus de 65 % de ses dépenses de capital à financer des politiques et des programmes favorables aux pauvres et il est déçu que la plupart des pays donateurs n'aient pas encore respecté leurs engagements en matière d'APD.

14. S'il est fondamental d'apporter une réponse collective à la crise financière et économique mondiale, on ne peut accepter des solutions toutes faites pour tous. Certains pays en développement, qui devraient avoir une plus grande marge de manœuvre, sont punis lorsqu'ils adoptent des politiques macroéconomiques d'inspiration nationale, à l'instar du sien, qui a reçu la moitié du soutien financier auquel il pouvait prétendre, du fait de la mise en œuvre de politiques économiques non conventionnelles, qui lui ont quand même permis d'enregistrer une croissance solide de 2004 à 2010.

15. Les pouvoirs publics ont lancé récemment un plan quinquennal de croissance et de développement axé sur des investissements massifs dans les infrastructures, l'éducation, les services de santé et la création d'emplois, l'objectif ultime étant de réduire la pauvreté de 29 % en 2010 à 22 % en 2015. S'il est manifeste que le Gouvernement et le peuple éthiopiens ont la responsabilité principale de sortir le pays de la pauvreté et du sous-développement, l'appui international joue à cet égard un rôle considérable. Sa délégation table donc sur une reprise économique mondiale rapide.

16. **M. Khan** (Inde) dit qu'il faut en faire bien plus pour garantir un développement durable sans exclusive. Il estime que la dérégulation des flux de capitaux a un gros effet déstabilisateur, comme en témoigne la plus grande instabilité qui règne, depuis la crise, dans les pays en développement, qui ne peuvent plus appliquer de mesures anticycliques. Il faut donc leur apporter de toute urgence une certaine forme d'aide. Le Conseil de la stabilité financière, le FMI et la Banque des règlements internationaux doivent continuer à travailler à l'élaboration d'instruments efficaces susceptibles d'amortir l'impact de mouvements de capitaux excessifs.

17. Le ralentissement économique mondial ne doit pas mener au protectionnisme ou à l'instauration de barrières à la circulation des personnes, des services et du capital. Les principales puissances économiques doivent continuer de coordonner leurs politiques macroéconomiques et concevoir des dispositifs de réglementation, de surveillance et de suivi pour satisfaire aux normes de responsabilité les plus exigeantes. L'Inde a préconisé une mise en œuvre rapide du dispositif Bâle III de réglementation des liquidités et des capitaux des banques et convient que les institutions financières d'importance systémique

doivent être dotées d'une capacité d'absorption des pertes qui va au-delà des normes générales prescrites par l'accord de Bâle III.

18. Il faut réformer sans plus tarder l'architecture économique et financière mondiale pour la rendre plus démocratique et plus transparente. Sa délégation préconise l'application rapide du plan de réformes en deux temps préconisé par la Banque mondiale pour accroître la représentation et la participation des pays en développement, ainsi que de la décision de redistribuer 6 % des quotes-parts au FMI au profit des pays en développement.

19. Le montant total de la dette extérieure et le fardeau du service de la dette du monde en développement s'étant sensiblement accrus et la structure de la dette d'un pays devant être liée à sa capacité de payer, la communauté internationale doit s'employer à préconiser des politiques qui favorisent des instruments de dette sûrs, encouragent l'emprunt responsable et réduisent les flux de capitaux déstabilisants.

20. **M. Mohsin** (Malaisie) souscrit aux conclusions figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/66/167) et formule le vœu que des mesures soient prises pour renforcer le système financier international, avec un accent particulier sur la réponse aux besoins du monde en développement, notamment des pays les moins avancés. Dans les réformes à introduire dans les institutions de Bretton Woods, il faut veiller à ce que les pays en développement soient dûment représentés dans la prise de décisions. Il faut en outre mettre en place des systèmes d'alerte plus efficaces.

21. Sa délégation demeure convaincue qu'il faut tenir compte des préceptes de l'islam dans le cadre de la réforme du système financier mondial. Elle indique à la Commission que l'International Islamic Liquidity Management Corporation (Société islamique internationale de gestion des liquidités), une collaboration entre 12 banques centrales et deux institutions multilatérales du développement, a été créée en octobre 2010.

22. **M. Warraich** (Pakistan) dit qu'en l'absence de volonté politique pour réformer le système financier international, il faut notamment prêter attention à cinq aspects, afin de le rendre plus efficace. Premièrement, le système doit reposer sur une mobilisation et une affectation des ressources plus efficaces, porteuses de croissance économique et de développement durables.

Deuxièmement, les marchés, les gouvernements et la société civile doivent coopérer en vue de faciliter la bonne marche du système. Troisièmement, il faut appliquer sans tarder la réforme d'ensemble – décidée en 2010 – des institutions de Bretton Woods et de toutes leurs structures de gouvernance, afin d'accroître la représentation des pays en développement et de veiller à une plus grande transparence. Quatrièmement, il faut renforcer les réglementations régissant les banques et les entités non bancaires. Cinquièmement, l'ONU doit jouer un rôle central dans la gouvernance économique mondiale.

23. Sa délégation convient qu'il faut essayer de mieux comprendre les raisons pour lesquelles les initiatives PPTTE et IADM n'ont pas réussi à rendre la dette soutenable dans beaucoup de pays, et envisager une extension des mesures d'allègement de la dette à d'autres pays, notamment l'accroissement des dons et prêts accordés à des conditions de faveur, une restructuration de la dette et une conversion de créances pour le financement de projets de développement.

24. **M. Talbot** (Guyana), s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que l'action de ses membres visant à encourager un développement durable a été mise à rude épreuve par les incidences de la crise financière et économique mondiale et les problèmes liés à la sécurité alimentaire, aux changements climatiques et à la volatilité des prix de l'énergie. Du fait de leur endettement élevé, les pays membres de la CARICOM n'ont quasiment pas la capacité de répondre à la crise par des mesures anticycliques et nécessitent par conséquent un apport accru et prévisible d'APD. Ils exhortent donc leurs partenaires du développement à respecter leurs engagements concernant le financement du développement durable. Ils préconisent également des mesures énergiques pour faciliter l'investissement étranger direct dans des conditions compatibles avec leurs besoins particuliers, et des démarches qui soient particulièrement adaptées à la situation des petits États en développement.

25. La CARICOM a pris note de l'évolution récente des institutions de Bretton Woods et demandé que soit menée à bien rapidement une réforme bien plus ambitieuse des structures de gouvernance de ces institutions et que soit mis en route de manière accélérée un programme de réformes visant à accroître l'influence, la participation et le nombre de voix des

pays en développement. Il faut également imposer une surveillance plus équilibrée de tous les grands centres financiers et offrir des incitations pour encourager les pays systématiquement importants à être réceptifs aux conseils.

26. De nombreux États membres de la CARICOM lourdement endettés ayant été forcés de contracter des emprunts commerciaux, l'ONU et d'autres instances appropriées doivent prêter une plus grande attention à la nécessité et à la possibilité pratique d'établir de nouveaux mécanismes de restructuration de la dette souveraine et de règlement de la dette, qui tiennent compte des multiples aspects de la soutenabilité de la dette.

27. Il importe de coordonner étroitement les décisions prises en matière de politique macroéconomique et celles concernant d'autres aspects de la gouvernance mondiale. Il faut en outre renforcer les mécanismes de suivi et de mise en œuvre du financement du développement pour donner plus de cohérence à l'approche des questions de développement et une plus grande transparence dans la prise de décisions économiques, mais aussi pour favoriser une participation sans exclusive. À cet égard, la CARICOM a été particulièrement active pour ce qui est de la coopération internationale en matière fiscale. Au cours de la session de fond du Conseil économique et social de 2011, elle a présenté, avec le Groupe des 77 et la Chine, une résolution demandant la transformation du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale en un organe subsidiaire intergouvernemental du Conseil et a exhorté les États Membres à étudier de plus près cette proposition.

28. **M. Fouda Ndi** (Cameroun) dit que bien que les mérites de l'APD soient certainement reconnus, il faut faire preuve d'une solidarité accrue pour permettre au monde en développement de surmonter une crise économique et financière qui va croissant, adopter des mesures susceptibles de promouvoir l'apport de capitaux privés en Afrique et mettre en place des cadres économiques, juridiques et institutionnels qui soient adaptés aux besoins de chaque pays.

29. La notion de biens publics mondiaux allant en s'élargissant, l'ONU doit renforcer son rôle dans la gouvernance économique mondiale. Pour des raisons de légitimité et d'éthique, elle doit participer à l'élaboration de normes et de mécanismes pour veiller

à la stabilité économique collective, comme elle l'a fait en matière de sécurité collective.

30. Eu égard au principe selon lequel chaque pays est responsable au premier chef du bien-être de sa population, le Cameroun met en œuvre une stratégie décennale de croissance et de développement qui met l'accent sur les secteurs de la production, du bâtiment et de la stimulation de la croissance et qui privilégie la création d'emplois. Son pays offre d'excellentes possibilités d'investissement qui profiteraient au Cameroun et à toute la région.

31. **M. Mero** (République-Unie de Tanzanie) dit que si la crise économique et financière mondiale a réduit les perspectives de croissance économique, son pays veille résolument à ce que les principaux programmes de services économiques et sociaux et le secteur productif soient épargnés dans la mesure du possible. La Tanzanie apprécie énormément l'aide reçue des partenaires bilatéraux et multilatéraux et demande son maintien.

32. Au vu de la nécessité d'instaurer un système commercial multilatéral universel, qui stimule la croissance, le développement durable et la création d'emplois dans tous les pays, sa délégation est profondément préoccupée par l'absence de consensus au Cycle de Doha et exhorte les parties aux négociations à faire montre de retenue et de souplesse, de façon à éviter l'imposition de mesures protectionnistes.

33. Se tournant vers la question des marchandises, il dit que la volatilité excessive des prix est particulièrement inquiétante pour les pays en développement et prie instamment la communauté internationale d'instituer un régime de réglementation pour gérer les pratiques de spéculation et d'opérations à terme sur les marchés des produits de base et des valeurs, afin de protéger les intérêts des pays pauvres.

34. S'agissant de la question de la dette, il dit qu'avec la dégradation de l'économie mondiale, il est clair que le surendettement de beaucoup de pays est pire qu'il ne l'était en 2006 et préconise l'adoption rapide de nouvelles initiatives pour régler la question et favoriser le développement.

35. **M. Samaki** (Nigéria) dit que l'aggravation des déséquilibres économiques mondiaux et des déficits budgétaires dans la plupart des pays développés met gravement en péril la reprise économique mondiale : si

l'on veut ériger un système financier mondial qui puisse rétablir la confiance des investisseurs, il faut exercer un contrôle strict, prévoir l'adoption d'un cadre réglementaire international axé sur la prise en compte des risques et appuyer fermement les politiques visant à réduire l'instabilité des flux de capitaux à court terme et à encourager l'investissement à long terme. De nouvelles règles générales dans le dispositif de Bâle III de réglementation des liquidités et des capitaux des banques doivent être complétées par des mesures supplémentaires permettant de réduire la probabilité et la gravité des problèmes qui apparaissent dans des institutions financières d'importance systémique.

36. Pour ce qui est de la soutenabilité de la dette, il dit que les mesures prises par les pays pour réaliser les objectifs de développement doivent être complétées par des programmes et mesures mondiaux d'appui visant à accroître les possibilités de développement des pays en développement, tout en veillant au respect de l'appropriation nationale des stratégies et de la souveraineté. Les efforts d'allègement du fardeau de la dette qui pèse sur les pays en développement continuent de se heurter à des facteurs externes négatifs tels que l'évaluation défavorable des taux de change et l'imprévisibilité de l'aide publique au développement. Il souligne les mesures prises par son gouvernement pour élaborer des stratégies d'emprunt et renouvelle l'appel en vue d'un plus grand allègement de la dette, notamment au moyen de son annulation pure et simple dans le cas des pays pauvres endettés, et de la recherche de nouvelles options afin de revenir à une aide au développement stable et génératrice de revenus.

37. L'inclusion financière est un objectif que se donnent désormais nombre de banques centrales pour permettre à une grande partie de la population de recourir aux services financiers officiels, alors qu'elle n'en avait pas les moyens. L'ouverture de l'accès au financement est indispensable pour promouvoir la croissance économique et réduire la pauvreté.

38. Les pays développés doivent redoubler d'efforts pour s'acquitter de leurs obligations en matière d'APD afin de consolider les progrès accomplis par les pays en développement. Les crises de la dette coûtent très cher aux pauvres; l'élaboration de mécanismes visant à prévenir les crises doit donc être une priorité absolue à l'échelon international.

39. Œuvrant dans un cadre de gestion globale de la dette, le Nigéria recherche des crédits concessionnels afin d'étendre ses activités économiques, notamment pour réaliser des projets d'infrastructures. Le pays s'emploie également à diversifier les sources de revenus pour réduire les risques liés à la dépendance excessive à l'égard du pétrole.

40. Pour finir, il rappelle la nécessité de resserrer la coopération entre les banques africaines pour élaborer des stratégies permettant de renforcer les fonctions de réglementation et de régler les crises économiques et financières sur le continent.

41. **M. Lakhal** (Tunisie) dit que malgré la conjoncture économique assez particulière vécue par son pays, la Tunisie continuera d'honorer ses engagements à l'égard des bailleurs de fonds internationaux. Il exhorte les partenaires de la Tunisie à honorer les leurs, y compris ceux pris dans le cadre du partenariat de Deauville. La Tunisie demande également à ses partenaires internationaux de l'aider à rapatrier les avoirs détournés par le Président déchu ainsi que par les membres de sa famille; il tient à remercier tous ceux qui ont manifesté leur solidarité envers la Tunisie et se sont déclarés prêts à soutenir le processus de transition démocratique. À cet égard, son pays invite à la conclusion d'arrangements financiers qui permettent une conversion du service de la dette en ressources.

42. La crise financière mondiale ayant entraîné une baisse sensible des revenus et ayant énormément réduit la marge d'action budgétaire des pays en développement, il faut une coordination améliorée entre le G-20, les institutions financières internationales et l'ONU, ainsi qu'une réforme des institutions de Bretton Woods. Le FMI doit améliorer sa surveillance des politiques économiques et prêter plus d'attention aux répercussions sur le reste du monde des politiques suivies par les grands pays; superviser les marchés et les flux de capitaux transfrontaliers et encourager la coordination entre les politiques économiques nationales, dans le sens d'une plus grande stabilité financière. En outre, la réforme de la gouvernance du FMI et de la Banque mondiale doit être approfondie en vue de corriger les déséquilibres dans la répartition des voix et la représentation des pays en développement au sein du Conseil d'administration.

43. La Banque mondiale devrait prioritairement faire bénéficier les pays en développement de liquidités à court terme, de financements à long terme et de subventions, afin de les aider à couvrir leur déficit de financement dû à la baisse de l'investissement direct étranger, des échanges commerciaux et des transferts de fonds. Les institutions financières doivent également accroître leur assistance technique aux pays en développement pour les aider à améliorer leurs capacités de gestion de la dette.

44. **M. Lukwia** (Ouganda) se félicite du rapport du Secrétaire général (A/66/167) et des réformes en matière de gouvernance entreprises récemment par les institutions de Bretton Woods, qui marquent un progrès. Il faut cependant poursuivre la réforme des cadres réglementaires et continuer de superviser le système financier mondial. Il est en outre essentiel de mettre en œuvre rapidement et en totalité l'ensemble des réformes décidées.

45. La dette extérieure est un problème majeur dans nombre de pays en développement car le service de la dette absorbe des ressources essentielles qui devraient être consacrées à l'élimination de la pauvreté. Cela est vrai même en Ouganda. Sa délégation se félicite par conséquent de la recommandation (A/66/164, par. 46) relative à la nécessité de chercher d'autres solutions au problème persistant de l'endettement des pays en développement. Les nouvelles solutions seraient d'aider tous les pays, qu'ils aient bénéficié de l'Initiative PPTE ou pas.

46. Comme convenu dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement, il faut renforcer les mécanismes financiers internationaux en vue de prévenir et de régler les crises. Le règlement de la dette est la responsabilité commune de tous les débiteurs et créiteurs, qu'il s'agisse d'organismes privés ou commerciaux. Pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, il faut dégager des ressources suffisantes et prévisibles, y compris à travers l'allègement de la dette et l'APD. Les donateurs doivent donc respecter les engagements contractés en la matière.

47. Il dit pour finir qu'il faut améliorer les modalités d'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale par une meilleure gouvernance économique mondiale et, par conséquent, l'examen de la question de la réglementation financière et du système de taux de change, le rétablissement des

équilibres économiques et financiers mondiaux, le renforcement de la coordination et la surveillance des politiques macroéconomiques.

48. **M. Ovalles-Santos** (République bolivarienne du Venezuela) dit qu'en dépit de l'aggravation de la crise financière mondiale et de la nette augmentation de la dette publique, l'Assemblée générale doit agir avec force pour empêcher la spéculation financière, afin de relancer l'économie réelle. Il faut également adopter une réglementation plus stricte. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le Document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement doit poursuivre ses travaux.

49. L'Assemblée générale doit mettre en place un mécanisme de contrôle des institutions de Bretton Woods. Tous les États devraient avoir le droit de participer pleinement aux décisions sur les questions économiques et financières. Les pays en développement doivent en outre briser le monopole des institutions de Bretton Woods en matière de crédit. Il faut aussi créer des institutions financières régionales et sous-régionales qui puissent notamment émettre des droits de tirage spéciaux.

50. Il importe également de créer de nouveaux mécanismes pour faire face au fardeau de la dette extérieure. Conformément au Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, il faut mettre en place un dispositif d'alerte rapide, dégager des ressources supplémentaires et suggérer l'annulation de la dette comme un moyen de l'alléger.

51. Il dit pour conclure que tous les pays du Sud sont en mesure d'élaborer une architecture financière régionale capable de résoudre les problèmes auxquels l'économie mondiale fait face. Des mesures dans ce sens comprennent la création de la Banque de l'ALBA, du Système unifié de compensation des paiements réciproques (SUCRE) et de la Banque du Sud.

52. **M<sup>me</sup> Montel** (France), disant que son intervention est surtout une réponse aux interventions entendues à la séance précédente, indique que la France se félicite des réformes du système financier international déjà adoptées sous l'impulsion du G-20, notamment la réforme Bâle III, et appelle à sa mise en œuvre. Elle soutient également le projet de texte sur les

transactions financières proposé par le Président de la Commission.

53. D'autres évolutions positives comprennent les réformes prises sous l'impulsion du G-20 et déjà mises en œuvre par les institutions financières internationales en matière de gouvernance et le transfert de plus de 6 % des quotes-parts du FMI aux pays émergents. L'Union européenne a abandonné deux sièges au Conseil d'administration du FMI en faveur des pays émergents.

54. Les outils d'intervention du FMI et de la Banque mondiale recommandés depuis 2008 en cas de crise par le G-20 en faveur des pays en développement, notamment ceux d'Afrique, ont été modernisés. Il suffit de citer le succès de la seizième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement, qui a permis d'augmenter les financements de 18 % par rapport à l'exercice précédent. Toutes ces réformes contribuent à renforcer la pertinence de la réponse des institutions financières internationales en cas de crise et à renforcer leur légitimité politique.

55. Sa délégation confirme la détermination de la présidence française d'associer pleinement l'ONU à la définition des politiques adoptées dans le cadre du G-20. Depuis que la France a assumé la présidence, le Secrétaire général est représenté à tous les niveaux de réunions, ainsi qu'aux réunions des ministres des finances, et tous les organismes compétents de l'ONU ont été associés à tous les travaux dans le cadre d'une action coordonnée avec les organisations intergouvernementales compétentes.

56. **M. Trangkathumkul** (Thaïlande) dit que malgré une croissance solide en 2010, son pays continue de faire face à des problèmes de développement semblables à ceux d'autres pays en développement. Son gouvernement est pleinement résolu à introduire des politiques axées sur les populations, étayées par une philosophie « d'économie de suffisance ».

57. La réforme du système financier international doit être conduite parallèlement à une action de promotion d'un développement ouvert à tous. La Thaïlande appuie l'action consistant à donner davantage voix au chapitre aux pays en développement et à leur assurer une participation accrue dans les institutions financières internationales. Les arrangements régionaux monétaires et de coopération financière tels que l'Initiative de Chiang Mai de

l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et l'initiative des marchés des obligations d'Asie méritent tout le soutien possible, dans la mesure où ils renforcent les filets de sécurité financière et mobilisent effectivement des ressources pour l'investissement et le développement.

58. Si l'on veut réduire la pauvreté, le régime commercial international doit obéir à des règles et être transparent et équitable. La libéralisation des échanges commerciaux sur le plan agricole – y compris l'élimination des subventions à l'exportation – et des produits manufacturés est vitale pour parvenir à une croissance sans exclusive. Il est indispensable de faire preuve de volonté politique et de souplesse pour faire aboutir rapidement le Cycle de Doha. Dans le même temps, l'intégration régionale inclusive étant le moteur du commerce et de l'investissement internationaux, la Thaïlande attend avec intérêt la création d'une communauté économique ASEAN d'ici à 2015.

59. Les pays en situation de surendettement continuant de subir les effets de la crise économique et financière mondiale, sa délégation appuie avec constance l'idée de l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale.

60. Il dit par ailleurs que la volatilité des cours des denrées alimentaires et des produits de base porte atteinte au bien-être des populations. La Thaïlande a joué un rôle de premier plan dans la création du système d'information sur la sécurité alimentaire de l'ASEAN. Tout en reconnaissant la nécessité de trouver un équilibre entre la production vivrière et la production énergétique, la Thaïlande a appuyé la recherche d'énergies de substitution et préconisé un renforcement des capacités et des transferts de technologie aux pays en développement.

61. La treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable – qui se tiendront toutes les deux en 2012 – seront pour la communauté internationale des moments privilégiés pour relancer une collaboration constructive au service d'un développement durable.

62. **M<sup>me</sup> Barth** (Organisation internationale du Travail) dit que des politiques budgétaires et monétaires rationnelles doivent être mieux corrélées



---

avec l'emploi et les politiques sociales et environnementales. Il faut agir pour établir des objectifs d'emploi qui se rapprochent le plus possible du plein emploi et stimuler l'investissement dans l'économie réelle au moyen de la promotion d'entreprises productives.

63. La protection sociale est un outil efficace de réduction de la pauvreté et de l'inégalité. Elle soutient dans le même temps la demande globale. Il faut continuer d'appuyer les investissements budgétaires dans la protection sociale minimale, conformément aux stratégies nationales de développement.

64. Il faut accorder une grande priorité à l'économie réelle et mettre une fois pour toutes l'emploi au premier rang des préoccupations internationales. Les principes et les objectifs énoncés dans le Pacte mondial pour l'emploi fournissent des directives pertinentes à cet égard. Les mesures porteuses d'une croissance forte, durable et équilibrée doivent viser à appuyer l'investissement, l'épargne et la consommation, sur la base de niveaux élevés d'emploi productif et de travail décent, plutôt que de porter sur certains aspects seulement de la stabilité du secteur financier. Les mesures d'austérité budgétaire doivent en outre tenir compte des intérêts de la collectivité.

*La séance est levée à 17 h 10.*